



Conseil Économique  
et Social

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.4/1999/106  
30 novembre 1998

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquante-cinquième session  
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES  
TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS, Y COMPRIS LA PALESTINE

Lettre datée du 31 août 1998, adressée à la Haut-Commissaire aux droits de l'homme et au Président de la Commission des droits de l'homme par le Représentant permanent par intérim de la République arabe syrienne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le fait que les autorités israéliennes d'occupation continuent de se livrer à divers actes d'agression et pratiques inhumaines sur le territoire syrien. Le 26 août 1998, les autorités israéliennes d'occupation ont lancé des fusées éclairantes sur Ain Tineh, près du village de Majdal Shams situé dans le Golan syrien occupé, provoquant un incendie sur un terrain sec et pierreux, à proximité de la zone frontalière, qui a été éteint par les autorités syriennes compétentes.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de la Commission des droits de l'homme à sa cinquante-cinquième session, au titre du point 8 de l'ordre du jour provisoire intitulé "Question de la violation des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine".

Le Représentant permanent par intérim  
(Signé) Taher **al-Hussami**